



## CAPC n°5 du 06/10/2016 Mutations

### Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Le 30 septembre dernier, 90 % des agents du CSRH se mettaient en grève. Point d'orgue d'une série d'actions qui dénoncent une souffrance au travail récurrente et induite par des effectifs trop peu importants pour mener à bien les missions confiées. Le combat des agents du CSRH, que nous saluons aujourd'hui, c'est le combat de tous les agents des Douanes. Les retards se font déjà sentir dans le paiement de certaines primes impactant encore un peu plus le pouvoir d'achat des agents que le PPCR ne saura relever de manière significative.

Si l'argent est le nerf de la guerre, la DG a tout intérêt à abonder rapidement ce service en effectifs pérennes (à titre d'exemple nous vous rappelons que le même service en centrale est doté de 130 agents pour la gestion de 16000 personnes). Le recours à des vacataires n'est pas une solution sinon une cautère sur une jambe de bois, sans compter les questions liées à la déontologie (secret professionnel) et à l'avenir de ces agents.

Quant à penser que la Directrice Générale rêve d'externaliser les missions afin de pouvoir rendre toujours plus d'emplois.....

Nous profitons de cette CAP pour évoquer, en espérant que ce soit la dernière fois, la carte CYBELE. Le dernier mail de C3 diffusé à toute la Douane nous laisse espérer que les commandes de cette carte soient parties. Nous aurions pu éviter une belle perte d'énergie si la Direction Générale nous avait suivi sur deux points :

- l'impossibilité de contraindre les agents dans une relation contractuelle avec une entreprise privée ;
- obligation de l'employeur de fournir à ses agents les outils nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Il nous reste encore une requête à formuler concernant cette carte pas si belle que ça : rappeler à l'ordre d'excellents DI, à l'image du DI de Dijon, qui dans un excès de zèle, n'ont cessé de menacer les agents non signataires des CGU de sanctions disciplinaires. Nous espérons que Madame la Sous Directrice, dans un souci d'apaisement, transmettra ce message.

Si nous parlions de la résidence fantôme ? Mais oui, vous savez, la Brigade de Surveillance de MULHOUSE !!!

Les agents, lors de la signature de la demande d'inscription au tableau annuel de mutation, s'engagent à rejoindre leur nouvelle affectation.

Par contre, la Direction Générale crée des résidences, propose des postes, et, après les avoir abondées en effectifs, fait savoir aux agents mutés que les locaux de cette résidence n'existent pas et qu'ils seront contraints soit de rejoindre la résidence de Chalampé en attendant, soit de renoncer à leur mutation. Nous vous disons BRAVO !! QUE DE MEPRIS !!!

Nous demandons à l'encontre de nos grands décideurs l'application de mesures administratives. Nous sommes magnanimes, nous vous laissons le choix de la graduation de ces mesures.

Et puis, un petit mot sur le feuillet de l'été : l'exa pro de B en A.

Quelle n'a pas été la mauvaise surprise des collègues ayant composé pour cet examen d'apprendre que des copies ont été perdues et, en conséquence, que l'épreuve sera annulée et qu'ils seront convoqués pour composer à nouveau, alors qu'ils pensaient passer un été tranquille ? Combien d'entre eux ont bouleversé leurs congés pour être présents à la nouvelle convocation ? Quelle n'a pas été la plus mauvaise surprise de découvrir une note du 11 août 2016 (en pleine période de vacances estivales), soit plus d'un mois et demi après l'épreuve du 22 juin 2016, annonçant que les copies avaient été retrouvées, les scellés étant intacts, la convocation qu'ils avaient reçue entre temps était nulle et non avenue ? Du MEPRIS, toujours plus de MEPRIS!!

Nous exigeons de la Direction Générale la communication à tous les agents inscrits à l'exa pro de B en A, la copie du procès verbal de constatation de l'intégrité des scellés des copies de l'épreuve du 22 juin 2016.

Enfin et ce sera notre dernier mot, nous sommes de plus en plus confrontés à une liste grandissante de demandes de mutation suite à réorganisations. Si un bon nombre d'entre elles seront satisfaites, cela se fait aux dépens d'agents qui sont inscrits pour telle ou telle résidence depuis bientôt dix ans. Qu'en sera-t-il de ces agents repoussés aux 22 mètres d'une déstructuration de la Douane nocive aux personnels et aux missions ? Rejoindront-ils les nombreuses dernières victimes de suicides liés de près ou de plus loin à la souffrance au travail que ce soit en Douane ou ailleurs.

Malgré ce qui précède, nous sommes là et nous serons toujours présents pour défendre les intérêts de nos collègues.

Les élus CGT en CAPC n°5